

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROLONGEANT JUSQU'AU 30 JUIN 1976 L'ACCORD CONCERNANT LE PROJET SKYLAB⁽¹⁾

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 30 septembre 1974

N° 204

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord entre nos deux gouvernements concernant la création d'une installation temporaire de pistage spatial et de soutien du projet Skylab, constitué par les échanges de notes faits à Ottawa, datés du 20 décembre 1971 et du 23 février 1972, et à l'arrangement supplémentaire concernant l'établissement d'une capacité de sauvetage air-mer à l'appui du projet Skylab, constitué par les échanges de notes faits à Ottawa, datés du 14 mars 1973, du 11 avril 1973 et du 5 juin 1973.

Mon gouvernement projette un programme de vols spatiaux habités en coopération avec le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ce programme s'appelle le Projet d'essai Apollo/Soyuz. La *United States National Aeronautics and Space Administration* assume la responsabilité du fonctionnement de notre partie du programme.

L'installation temporaire de pistage spatial et la capacité de sauvetage air-mer, établies conformément à l'arrangement entre nos deux gouvernements à l'appui du Projet Skylab, peuvent jouer un rôle important dans le Projet d'essai Apollo/Soyuz. En conséquence, le Gouvernement des États-Unis propose que l'accord entre nos deux gouvernements concernant le Projet Skylab et l'arrangement supplémentaire établissant une capacité de sauvetage air-mer soient prolongés jusqu'au 30 juin 1976 et propose que l'accord pour ledit prolongement entre en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

WILLIAM J. PORTER

L'Honorable Allan J. MacEachen, C.P.,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa

⁽¹⁾Recueil des Traités 1972 N° 4